

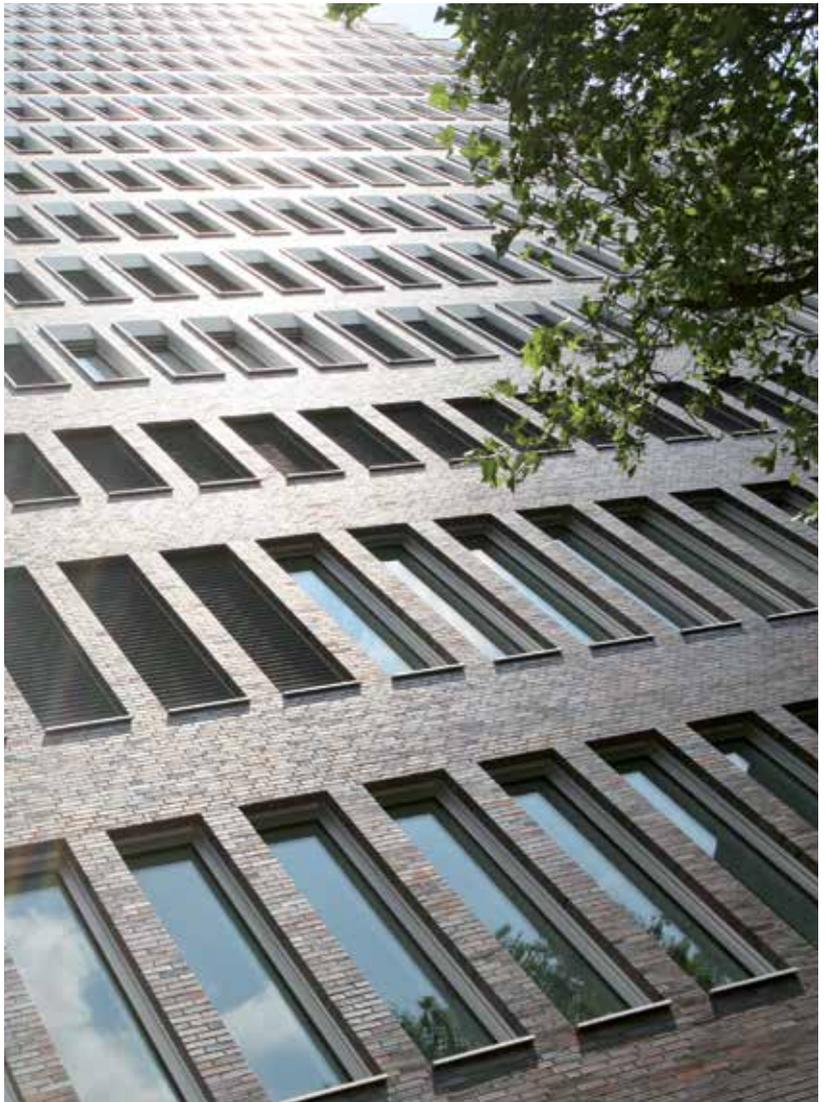
éditions  
LE FONDS BELVAL

1 avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette  
tel: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300  
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu  
ISBN 978-99959-707-3-0

# bilan 2013

rapport d'activités  
du Fonds Belval

# bilan 2013



rapport d'activités  
du Fonds Belval

	PREFACE .....	04-05
01	LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL .....	06-30
02	LA MISSION DU FONDS BELVAL .....	31-31
03	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	32-33
04	LA STRUCTURE OPERATIONNELLE .....	34-35
05	LA LOI MODIFIEE DU 25 JUILLET 2002.....	36-37
06	COMPTES ANNUELS 2013.....	38-48
	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES .....	38-39
	BILAN AU 31 DECEMBRE 2013.....	40-40
	COMPTES DE PROFITS ET PERTES .....	41-41
	ANNEXE .....	42-48

**Impression:****LE FONDS BELVAL**

1, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

Tél.: + 352 26 840-1  
Fax: + 352 26 840-300  
Email : fb@fonds-belval.lu  
www.fonds-belval.lu

Image couverture:

Photos: Patrick Galbats, André Weisgerber, le Fonds Belval  
Impression: Imprimerie Fr. Faber, Mersch  
Esch-sur-Alzette, juin 2014

**Germain DONDELINGER**

Président du Conseil d'Administration  
du Fonds Belval

L'année 2013 a été marquée par l'avancement, à un rythme très dense, des projets de la Cité des Sciences. Un événement à relever fut l'inauguration du premier Bâtiment administratif de l'Etat à Belval soulignant, d'un côté la volonté de décentraliser les administrations publiques et, de l'autre côté, la volonté de créer des synergies avec l'Université du Luxembourg et les Centres de Recherche Publics qui s'installent à Belval. De par sa hauteur, sa façade en briques et son architecture élégante et épurée, le bâtiment représente un élément remarquable dans le paysage architectural de la partie Sud de la Terrasse des Hauts Fourneaux, en dialogue avec les vestiges industriels.

Après le CRP Gabriel Lippmann et le CEPS/Instead, le CRP Henri Tudor a également rejoint le site dans la première moitié de l'année, installé dans les anciens bâtiments du Fonds Belval et de l'Adem, dans l'attente de la mise en service de son bâtiment définitif qui se trouve en face. Les inaugurations de chantiers se sont suivies : la Maison de l'Innovation, futur siège donc du CRP Henri Tudor, la Maison du Nombre et la Maison des Arts et des Etudiants, la Maison du Livre ou bibliothèque universitaire.

Deux autres chantiers ont été entamés en 2013, celui du Bâtiment Laboratoires et des Ateliers d'Essais pour les Ingénieurs. Un glissement de terrain a néanmoins causé un retardement au niveau du Bâtiment Laboratoires, tandis que le chantier des Ateliers d'Essais a pu avancer comme prévu.

Du côté des hauts fourneaux, il faut mentionner le gros travail réalisé au cours de l'année sur les structures du haut fourneau A, de bien plus grande envergure que les travaux sur le B. Grâce à l'effort commun de tous les intervenants, les travaux de traitement des surfaces ont pu être achevés à la fin 2013. Désormais les vestiges industriels se présentent dans toute leur splendeur et rencontrent un grand succès auprès de la plupart des visiteurs. Parallèlement ont commencé les travaux d'intégration urbaine des hauts fourneaux et des aménagements urbains dans le but d'ouvrir le site au public en juillet 2014.

Avec le projet « Public Art Experience », le Fonds Belval a entamé une voie nouvelle d'investissement dans l'art prévu par la loi dans le cadre de la construction des bâtiments publics. Le projet, qui a l'ambition d'être un véritable projet public, a pris son départ officiel en 2013 et a fait l'objet de débats publics et d'une exposition temporaire. Il apportera la dimension culturelle à la Cité des Sciences, qui jusqu'à présent faisait défaut.

Le nombre de visiteurs de l'exposition « Belval & More », a par ailleurs considérablement augmenté au cours de l'année 2013 et la « massenoire » s'est confirmée comme lieu d'information et de documentation de la Cité des Sciences. Des nouvelles expositions temporaires ont été présentées et l'ancien hall industriel a accueilli de nombreuses manifestations organisées par le Fonds Belval sur des thèmes liés au développement et à l'histoire du site. Des visites guidées de l'exposition, du futur quartier universitaire et des premiers bâtiments de l'Université sont proposées régulièrement pour répondre à la demande croissante des publics les plus divers. Ainsi, la Terrasse des Hauts Fourneaux devient peu à peu une destination incontournable.

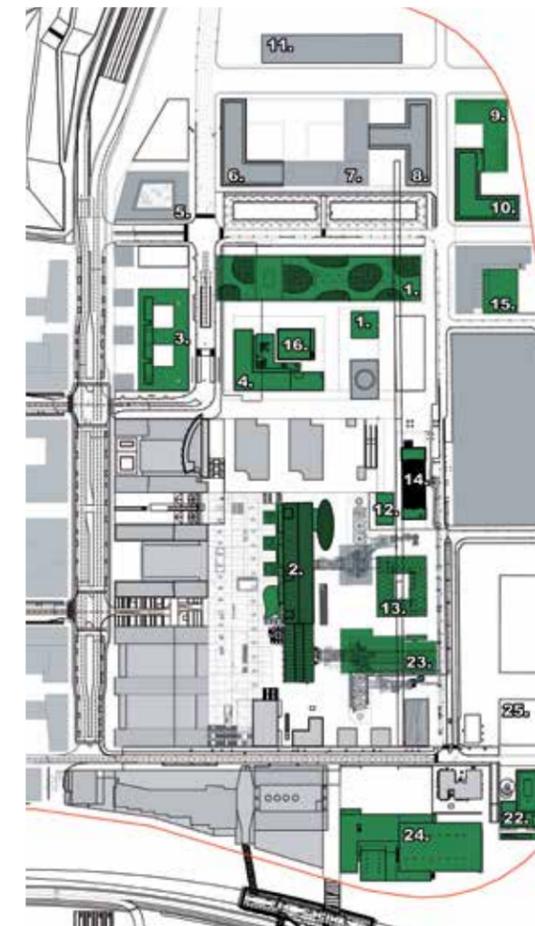
## LA CITE DES SCIENCES PHASES DE DEVELOPPEMENT

La construction des bâtiments de l'Etat dans le futur quartier universitaire sur la Terrasse des Hauts Fourneaux se fait en deux phases. Dans un premier temps, à l'horizon 2014-2017, sont construits les bâtiments de l'Université qui sont indispensables pour le fonctionnement des deux facultés et de l'administration centrale avec le rectorat qui viendront rejoindre le site. Ainsi la Maison du Savoir, bâtiment central de l'Université, et la Maison des Sciences Humaines sont achevées au printemps 2014, les Ateliers d'Essais Ingénieurs suivront en 2015, la Maison du Nombre et la Maison des Arts et des Etudiants ainsi que la Maison du Livre en 2016, le Bâtiment Laboratoires en 2017. Au programme de la première phase de construction figure encore la Maison de l'Innovation qui sera livrée fin 2014.

La partie centrale de la Terrasse des Hauts Fourneaux est conçue comme zone piétonne. L'aménagement des espaces publics et l'intégration des hauts fourneaux dans le quartier urbain sont en cours.

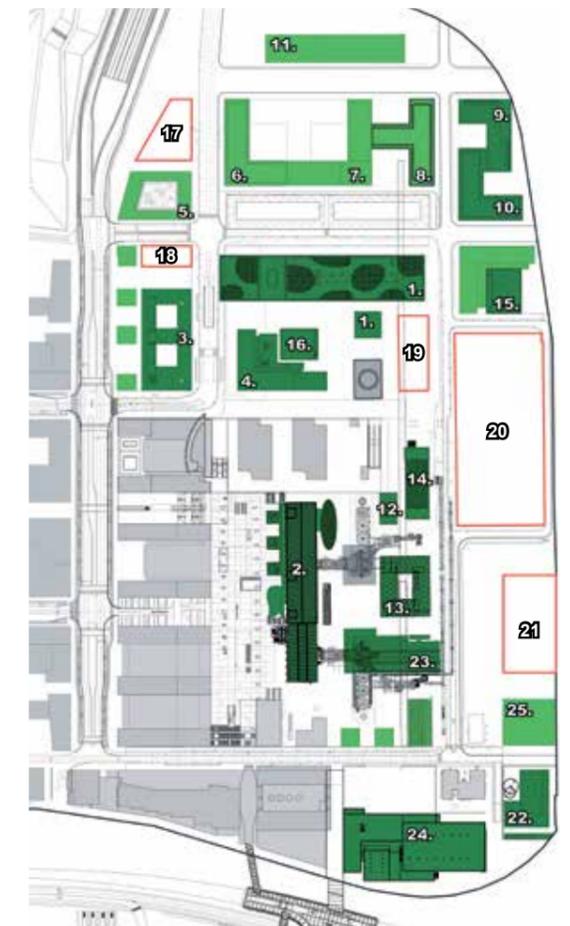
Les autres bâtiments destinés aux sciences naturelles, prévus dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, seront construits dans une deuxième phase. Ceci concerne aussi la Maison de l'Ingénieur. Dans la première phase, les fonctions de cet immeuble sont réparties sur d'autres bâtiments.

Plan d'implantation des bâtiments de la Cité des Sciences



phase 2014-2017

1. la maison du savoir
2. la maison du livre
3. la maison des sciences humaines
4. la maison du nombre
5. la maison de l'ingénieur
6. la maison des matériaux II
7. la maison de l'environnement I
8. la maison de l'environnement II
9. la maison des matériaux I
10. la maison de la vie
11. les ateliers et halles d'essais
12. le bâtiment biotech



phase finale

13. la maison de l'innovation
14. l'incubateur d'entreprises
15. les ateliers d'essais ingénieur
16. la maison des arts et des étudiants
- 17-21. terrains en réserve
22. le bâtiment administratif pour le compte de l'Etat
23. le centre national de la culture industrielle
24. la rockhal
25. les archives nationales
26. les logements

## LE BATIMENT ADMINISTRATIF



Le premier Bâtiment administratif pour le compte de l'Etat accueille l'Administration de l'Environnement, l'Administration de la Gestion de l'Eau, la Commission nationale pour la Protection des Données ainsi que les services du Fonds Belval.

Le bâtiment est implanté au Sud-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à proximité immédiate des vestiges industriels. Il a une hauteur totale de 60 m sur 15 étages et dispose d'une surface brute de 18 150 m<sup>2</sup> soit 1 000 m<sup>2</sup> de surfaces nettes pour la recherche en laboratoire et 4 150 m<sup>2</sup> de surfaces de

bureaux avec une capacité de 415 postes de travail. La volumétrie du bâtiment est basée sur une géométrie simple, constituée d'un socle élargi de 20 m de haut d'où émerge une tour rectangulaire. Le socle comprend l'accueil, une salle de conférences et une salle polyvalente au rez-de-chaussée ainsi que les laboratoires de l'Administration de la Gestion de l'Eau et de l'Administration de l'Environnement aux étages. La tour se compose de surfaces de bureaux autour d'un noyau central contenant escaliers, ascenseurs, sanitaires, etc. Au sous-sol se trouvent le parking pour les voitures de service et les locaux techniques.



L'architecture du bâtiment se distingue par une grande simplicité et une raffinesse dans le détail. Le socle massif et minéral, réalisé en briques foncées ajourées par des châssis en aluminium éloxé, supporte la tour, dont le caractère minéral s'estompe avec la hauteur, au profit de l'aluminium et du verre, pour finir par se confondre avec la transparence de l'air. Le choix des matériaux fait référence aux origines de l'architecture industrielle dont la mémoire nourrit le site.

Le premier Bâtiment administratif pour le compte de l'Etat à Belval a été inauguré le 18 mars 2013.

*Maîtrise d'œuvre*

*Architecte: Bruck & Weckerle Architekten  
Ingénieur en génie civil: Ney & Partners  
Ingénieur en génie technique: EKOPLAN*



## LES HAUTS FOURNEAUX



Pendant de longues années les vestiges industriels se trouvaient en permanence en chantier. Dans un premier temps des travaux de nettoyage et de stabilisation ont été réalisés, ensuite des travaux de traitements de surfaces et de restauration. Finalement, le haut fourneau B, épuré jusqu'à sa silhouette, et le haut fourneau A, conservé avec ses éléments principaux suivant le concept des «Monuments dans la Cité», sont apparus dans toute leur splendeur avec leur nouvel habillage à la fin de l'année 2013 lorsque les travaux touchaient à leur fin.

Les travaux de traitement des surfaces sur les structures industrielles ont commencé en 2011

et ont été achevés à la fin 2013. Pour les traitements des surfaces, la charpente métallique a été sablée et repeinte. Les chaudronneries ont été nettoyées à haute pression à l'eau et traitées avec un vernis transparent. Quatre corps de métiers étaient réunis sur ce chantier: les constructeurs métalliques, les échafaudagistes, les peintres et les voltigeurs. Le choix des couleurs a été fait en collaboration avec l'artiste Ingo Maurer, en charge de l'éclairage des vestiges industriels. La charpente métallique a été peinte en gris foncé. Pour les autres parties, le maître d'ouvrage souhaitait conserver la patine, l'aspect usé des surfaces. Ainsi l'application d'un vernis s'est avérée être une solution viable.

Encore fallait-il trouver les bons produits et de nombreux essais ont été réalisés au préalable pour voir la réaction du vernis pendant les différentes saisons. Finalement le résultat est très concluant. La capacité du vernis de relever et de rafraîchir les coloris qu'il recouvre et d'en accentuer les différences donne des effets inattendus. Tel élément de surface, auparavant tristement grisâtre, présente d'un coup, après revêtement, des couleurs vives.

Parallèlement aux travaux sur les vestiges industriels ont progressé les mesures d'intégration urbaine prévues dans le cadre du concept de conservation: les préparations pour les aménagements urbains, les premières installations de bassins d'eau et la mise en oeuvre du pavage des espaces publics.

En raison de l'état d'avancement des travaux à la fin 2013, le Fonds Belval a programmé l'ouverture au public de ce site extraordinaire pour le 4 juillet 2014. Dès lors, le haut fourneau A sera accessible en visite libre ou en visite guidée. Les visiteurs auront la possibilité de monter jusqu'à la plateforme du gueulard à 40 m de hauteur.



## LA MAISON DU SAVOIR



La Maison du Savoir est le bâtiment central de la Cité des Sciences implanté dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Il regroupe les fonctions communes de l'Université - l'enseignement général, le rectorat et l'administration centrale. Il accueillera également RESTENA et le Fonds National de la Recherche. Premier projet de la Cité des Sciences, la Maison du Savoir constitue le noyau, autour duquel gravitent les maisons thématiques qui accueillent les activités de recherche dans les différentes disciplines scientifiques.

Architecture sculpturale, l'ensemble du bâtiment est enveloppé d'une double grille en aluminium qui, d'un côté, sert de protection solaire et, de

l'autre, permet un haut degré de transparence, tout en créant un effet moiré qui fait vibrer les lignes orthogonales. La simplicité apparente du bâtiment traduit une recherche fonctionnelle approfondie, alliant l'efficacité à l'esthétique intemporelle, ce qui confère à la Maison du Savoir une structure toute de sobriété et de clarté : une grande barre et une tour posées sur deux socles se partagent les fonctions de l'enseignement et de l'administration respectivement du rectorat.

Avec ses dimensions et ses grands porte-à-faux la Maison du Savoir est une véritable prouesse de l'ingénierie. La barre horizontale a une longueur de 180 m et est posée sur deux socles de 45 m. La tour atteint une hauteur de 83 m.

Le bâtiment a une surface brute de 62 000 m<sup>2</sup>, parking inclu, dont 9 700 m<sup>2</sup> de surfaces nettes, voire 4 280 places, destinées à l'enseignement et 5 200 m<sup>2</sup> de surfaces nettes, voire 500 places de travail, destinées à l'administration. Les infrastructures d'enseignement comprennent le grand auditoire de 750 places, les salles d'enseignement et l'accueil des étudiants et des professeurs vacataires. Le parking souterrain comprend quelque 400 emplacements. Un pavillon indépendant juxtaposé aux fondations du haut fourneau C accueillera le restaurant de l'Université. Le restaurant qui cache un lieu lumineux et convivial derrière sa façade brute sera ouvert non seulement aux étudiants et au corps académique mais également au public. Il offrira un service de qualité répondant aux exigences de l'ensemble du projet de la Cité des Sciences.

Au cours de l'année 2013 ont été réalisés les travaux de parachèvement, la pose de la façade métallique et la grille en aluminium sur la partie de la barre. La Maison du Savoir et le restaurant de l'Université étaient achevés fin avril 2014. Le bâtiment est livré avec les mobiliers intégrés (réception, casiers, équipements des auditoires, etc.).

*Maîtrise d'œuvre*

*Architecte: Baumschlager & Eberle / Christian Bauer & Associés Architectes*

*Ingénieur en génie civil: Jan Van Aelst BVBA*

*Ingénieur en génie technique: Jean Schmit Engineering*



## LA MAISON DES SCIENCES HUMAINES

La Maison des Sciences Humaines se situe dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à l'Ouest de la Maison du Savoir. La Maison des Sciences Humaines accueillera les chercheurs et les étudiants en Master de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education et du CEPS/INSTEAD (Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques).

La recherche théorique dans les sciences humaines ne requérant que très peu d'infrastructures spécialisées, à l'exception des labora-

toires de langues, l'essentiel de l'espace est consacré à des surfaces de bureaux modulables selon les besoins des unités de recherche. Les nombreux séminaires exigent par ailleurs des salles de réunion et de travail pouvant accueillir des groupes plus ou moins restreints. Au rez-de-chaussée, lieu public, des espaces sont prévus pour l'aménagement d'une librairie et d'une brasserie. La bibliothèque universitaire sera installée dans le sous-sol donnant sur la cour ouverte de la Maison des Sciences Humaines où elle restera jusqu'à la mise en service de la Maison du Livre.



Les logements prévus dans le programme de construction seront réalisés dans une phase ultérieure.

La forme simple et épurée du bâtiment est générée essentiellement par les contraintes urbanistiques et par l'exigence d'une flexibilité d'utilisation optimale. Il en résulte un volume sans artifices, revêtu d'une peau en fibre de béton rugueuse et mate, posé sur un rez-de-chaussée vitré et transparent.

Le bâtiment a une surface brute de 26 500 m<sup>2</sup> dont 8 500 m<sup>2</sup> de surface nette pour la recherche correspondant à une capacité maximale de 850 places de travail. La partie Nord de la parcelle, réservée pour une extension future de la Maison des Sciences Humaines, est

aménagée avec un jardin couvert.

La majeure partie des travaux de parachèvement et la façade de la Maison des Sciences Humaines ont été réalisées en 2013. Le bâtiment était achevé fin avril 2014.

*Maîtrise d'œuvre*

*Architecte: Tatiana Fabeck Architecte et ABSCIS ontwerpgroep*

*Ingénieur en génie civil: B.E.S.T. Ingénieurs - conseils*

*Ingénieur en génie technique: BETIC Ingénieurs-conseils et Studiebureau r. Boydens*

## LA MAISON DE L'INNOVATION



La Maison de l'Innovation est un bâtiment destiné aux activités de recherche dans les domaines de l'information, de la communication et de la santé. Il accueillera plusieurs départements du Centre de Recherche Public Henri Tudor, les services de Luxinnovation ainsi que le Centre de Formation Professionnelle Continue Dr Widong. Le bâtiment mettra à disposition des surfaces de recherche théorique et des surfaces de bureaux.

La Maison de l'Innovation est implantée entre les hauts fourneaux A et B, à l'emplacement de la halle des coulées du haut fourneau B. Le bâ-

timent s'insère avec précision dans le nouveau contexte urbain entre les vestiges industriels et bénéficie de la proximité directe de l'Incubateur d'entreprises et du bâtiment Biotech ou Maison de la Biomédecine, avec lesquels la Maison de l'Innovation forme une entité opérationnelle.

Le bâtiment a une surface brute de 13 700 m<sup>2</sup> et se compose de cinq étages de bureaux représentant une surface nette de 5000 m<sup>2</sup> avec une capacité de 500 postes de travail pour chercheurs. Au rez-de-chaussée sont prévues des surfaces commerciales en galerie ouverte,

dont une sera réservée à un restaurant-brasserie qui disposera d'une terrasse sur la place des Hauts Fourneaux.

L'architecture de la Maison de l'Innovation fournit une réponse calme et épurée à la richesse opulente des vestiges industriels. La Maison de l'Innovation se présente sous forme d'un volume simple rectangulaire de 53 x 43 m définissant un anneau périphérique continu d'une profondeur d'environ 15 m. Cette structure bâtie libre en son centre un vaste espace ouvert. L'anneau formé par les cinq niveaux de bureaux est posé sur un rez-de-chaussée largement ouvert sur les quatre côtés pour souligner ainsi le caractère public de l'espace central.

La façade en briques de couleur sable se marie harmonieusement avec les tonalités plus fon-

cées et nuancées des vestiges industriels et du revêtement du sol conçu dans le même matériau.

La mise en chantier de la Maison de l'Innovation a été célébrée le 11 janvier 2013. Le gros œuvre était achevé fin 2013. Les travaux de parachèvement et de façade ont commencé mi-septembre 2013. La livraison du bâtiment est prévue pour octobre 2014.

*Maîtrise d'œuvre*

*Architecte: Bourguignon Siebenaler*

*Ingénieur en génie civil: Bureau d'études Greisch*

*Ingénieur en génie technique: BETIC Ingénieurs-Conseils*



## LA MAISON DU LIVRE



De par sa position géographique et sa mission, la Maison du Livre constitue une vitrine de l'Université. La bibliothèque se situe dans la partie Sud de la Terrasse des Hauts Fourneaux, entre la place de l'Académie et la place des Hauts Fourneaux et jouit ainsi d'une grande visibilité. Elle est installée dans l'ancien bâtiment industriel de la « Möllerei » et, à proximité des hauts fourneaux et de la massenoire, fait partie du pôle socioculturel. Le bâtiment est sensé devenir un lieu convivial, ouvert à tous.

Afin de répondre à ces attentes, la Maison du Livre a été conçue comme un des immeubles emblématiques du site. Elle se distingue par son architecture extraordinaire résultant de la transformation osée d'un bâtiment industriel avec une carcasse au départ rigide. Le défi particulier consistait à transformer cet outil, construit pour assuer la charge de minerai destinée aux hauts fourneaux non seulement en un lieu convivial et fonctionnel mais en un lieu doté d'une forte

identité. L'architecte a relevé ce défi en maintenant le volume principal de la « Möllerei » tout en lui créant une nouvelle façade en ajoutant des nouveaux volumes de part et d'autre du bâtiment. Le concept architectural prévoit deux parties complémentaires: la première, faisant partie du Centre National de la Culture Industrielle, reste dans son état d'origine, alors que la seconde est entièrement transformée. L'entrée de la bibliothèque, quant à elle, se trouve dans un nouveau volume du côté de la place des Hauts Fourneaux. Les différentes façades constituent pour leur part une enveloppe entièrement vitrée en prismes hexagonaux. Le toit de l'administration, située du côté de la place de l'Académie, est engazonné afin de former un « Jardin du Livre » accessible depuis la bibliothèque, véritable salle de lecture à ciel ouvert.

La Maison du Livre a une surface brute de 19 200 m<sup>2</sup> dont 2 600 m<sup>2</sup> de surface nette

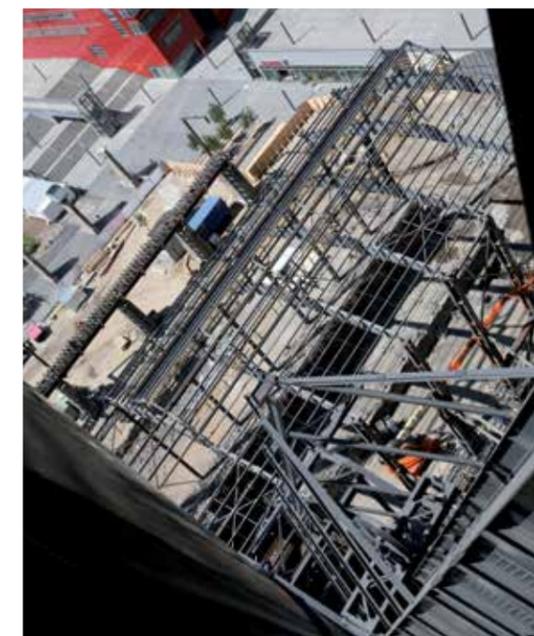
destinée à l'enseignement soit 1 060 places de travail et 500 m<sup>2</sup> de surface nette destinée à l'administration. Plus de 495 000 volumes pourront être stockés dans le bâtiment.

La pose de la première pierre de la bibliothèque universitaire a été célébrée le 24 mai 2013. Dans un premier temps ont été démolis les éléments condamnés de la Möllerei et il a été procédé au démontage de la charpente qui sera restaurée en atelier ainsi qu'au traitement de surface de la charpente conservée en place. Ensuite ont commencé les travaux préparatoires et de terrassement. Le gros oeuvre a débuté en septembre 2013. La livraison de la Maison du Livre est prévue pour 2016.

Le 24 juin 2013, le Fonds Belval a lancé un concours d'idées pour les « Jardins du Livre », les jardins prévus sur la toiture de la partie administrative de la bibliothèque universitaire. 30 projets ont été introduits. La proclamation des résultats a eu lieu le 16 septembre. Le bureau UrbaLab de Lyon est sorti lauréat du concours avec son projet « Le palimpseste en mouvement ». Le projet sera réalisé sur la base de cette proposition.

### Maîtrise d'œuvre

Architecte: Hermann & Valentiny & Associés  
Ingénieur en génie civil: Bollinger und Grohmann  
Ingénieur en génie technique: RMC Consulting  
Ingénieur de l'acoustique: Müller BBM  
Schalltechnisches Beratungsbüro



## LA MAISON DU NOMBRE ET LA MAISON DES ARTS ET DES ETUDIANTS

La Maison du Nombre et la Maison des Arts et des Etudiants constituent un complexe immobilier situé dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux. La Maison du Nombre accueillera les enseignants et les chercheurs dans les domaines des mathématiques et de l'informatique. La Maison des Arts et des Etudiants rassemblera des activités de création et de pédagogie dans toutes les disciplines artistiques, mais aussi la programmation socioculturelle de l'Université. Au rez-de-chaussée se trouvent entre autres des surfaces pour activités commerciales ouvertes sur l'espace public. Le complexe de la Maison du Nombre et de la Maison des Arts et des Etudiants comprend

également le centre de calcul et la centrale de production de froid.

La Maison du Nombre est un bâtiment en forme de «L» qui définit un espace central, où prend place la Maison des Arts et des Etudiants. L'aspect rigoureux de la Maison du Nombre dialogue avec l'image plus ludique de l'architecture de la Maison des Arts et des Etudiants.

La Maison du Nombre a une surface brute de 19 400 m<sup>2</sup> respectivement 5 200 m<sup>2</sup> de surface nette et 520 places de travail. La Maison des Arts et des Etudiants a une surface brute de 5 400 m<sup>2</sup> respectivement une surface nette de



625 m<sup>2</sup> pour spectacles accueillant 1 500 spectateurs et 1 360 m<sup>2</sup> pour l'enseignement artistique et de loisirs d'une capacité de 350 personnes.

Au rez-de-chaussée de la Maison du Nombre se trouvent les fonctions publiques, à savoir l'accueil et les salles de réunions. Au premier étage sont regroupées les salles de formation et les salles de réunion. Les surfaces de bureaux du deuxième au sixième étage sont des surfaces modulables. Le centre de calcul se situe au premier et au deuxième sous-sol du côté Nord et s'étend jusqu'au sous-sol de la Maison du Savoie. Le centre de production de froid est installé au deuxième sous-sol et aux étages cinq et six.

La Maison des Arts et des Etudiants est essentiellement constituée d'un grand volume de 25 m de côté accueillant la salle polyvalente, le

club des étudiants et les salles pédagogiques. La salle polyvalente dispose d'une salle de régie qui regroupe toutes les commandes scéniques et opérationnelles de la salle.

La pose de la première pierre a été célébrée le 15 mars 2013. Au cours de l'année ont été réalisés les travaux de gros oeuvre. La livraison des deux bâtiments est prévue pour 2016.

*Maîtrise d'œuvre*

*Architecte: Witry & Witry*

*Ingénieur en génie civil: INCA*

*Ingénieur en génie technique: Jean Schmit Engineering*

## LE BÂTIMENT LABORATOIRES ET LES ATELIERS D'ESSAIS INGENIEURS



### Le Bâtiment Laboratoires

Le complexe immobilier «Bâtiment Laboratoires» se compose de la Maison des Matériaux I et de la Maison de la Vie destinées au développement de surfaces de laboratoires pour les besoins de l'Université et des Centres de Recherche Publics. Le concept fondateur répond à la notion de flexibilité des structures qui garantira l'utilisation multifonctionnelle et l'évolution des activités de la recherche.

Le Bâtiment Laboratoires se situe dans la partie Nord-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Il se compose d'une aile Nord et d'une aile Sud

qui sont reliées à tous les niveaux. L'aile Nord (Maison des Matériaux I) a une surface brute de 14 400 m<sup>2</sup> et une surface nette pour la recherche de 6 460 m<sup>2</sup> d'une capacité de 300 places de travail. Le Bâtiment Laboratoires comprend des surfaces de laboratoires modulaires dans les domaines de la Physique, de la Chimie et de la Nanotechnologie.

La Maison des Matériaux I affiche une façade régulière en briques sablées de teinte gris moyen. En contraste avec ces surfaces rugueuses, le contour des fenêtres est matérialisé par des cadres métalliques laqués noirs ou blancs.

L'aile Sud (Maison de la Vie) a une surface brute de 15 900 m<sup>2</sup> et une surface nette de 6 270 m<sup>2</sup> d'une capacité de 350 places de travail. Il accueille les activités de recherche dans le domaine de la Biologie humaine. Le bâtiment comprend des surfaces de recherche librement aménageables comme bureaux de recherche théorique ou laboratoires de recherche pratique.

La Maison de la Vie est revêtue d'une pierre naturelle apparente qui, par sa couleur grise et beige, s'harmonise avec les projets voisins.

Le chantier a démarré en mars 2013. Un glissement du terrain advenu le 24 novembre a provoqué l'arrêt du chantier qui a ainsi été retardé. La livraison du bâtiment est prévue en 2017.

*Maîtrise d'œuvre pour la Maison des Matériaux I (aile Nord)*

*Architecte: Architecture et Aménagement Bertrand Schmit  
Ingénieur en génie civil: Luxconsult  
Ingénieur en génie technique: Luxconsult*

*Maîtrise d'œuvre pour la Maison de la Vie (aile Sud)*

*Architecte: Behles & Jochimsen / WW+ architektur + management  
Ingénieur en génie civil: Luxconsult  
Ingénieur en génie technique: Luxconsult*

### Les Ateliers d'Essais Ingénieurs

La parcelle au Sud du Bâtiment Laboratoires est destinée à accueillir des surfaces de recherche

théorique, des surfaces de laboratoires, des surfaces d'analyses et de tests. Le projet se compose de trois parties et est réalisable en trois phases de construction différées: une phase pour les ateliers d'essais et deux phases pour les ailes de laboratoires flexibles. Chaque partie peut être réalisée et affectée indépendamment des autres. La première partie qui est en voie de réalisation concerne les Ateliers d'essais Ingénieurs. Elle a une surface brute de 2 000 m<sup>2</sup>.

Le chantier a démarré au printemps 2013. La livraison du bâtiment est prévue en 2015.

*Maîtrise d'œuvre pour les Ateliers d'Essais Ingénieurs*

*Architecte: Michel Petit architecte / Jean Petit architectes  
Ingénieur en génie civil: Simon & Christiansen  
Ingénieur en génie technique: Goblet Lavandier & Associés*



## LES AMENAGEMENTS URBAINS

Les aménagements urbains ont pour objectifs de créer un environnement fédérateur et de donner une identité forte au site de Belval. Le projet des aménagements urbains se compose de deux parties, à savoir : les aménagements au centre de la Terrasse des Hauts Fourneaux sur l'emprise des trois hauts fourneaux et les aménagements en bordure, à l'Est et au Nord. Le projet décline quatre éléments de composition majeurs :

- un pavement en briques;
- des plans d'eau;
- des jardins d'hiver;
- des tapis de mobiliers.

Les surfaces à aménager dans la première phase de construction représentent en total 160 000 m<sup>2</sup> dont 60 500 m<sup>2</sup> de surfaces pavées et 9 400 m<sup>2</sup> de surfaces d'eau, soit 18 bassins. Les

surfaces d'eau constituent un élément majeur de l'aménagement de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Par réflexion, la multiplicité de bassins diffuse la lumière sur l'ensemble du quartier. Les jardins d'hiver sont des structures métalliques légères, à l'image de serres ou d'ombrières qui abritent des jardins en pleine terre.

La première opération a été réalisée en 2012 avec l'aménagement de la place devant la Rockhal. Le concept très simple vise à créer une place urbaine avec peu d'éléments. Deux zones ont été aménagées avec des arbres à hautes tiges, délimitant des espaces plus conviviaux. Ces zones sont asphaltées, maintenant le caractère urbain et fonctionnel de la place. Les cabanons de fortune, installés lors des grands concerts, ont été remplacés en 2013 par des pavillons permanents plus esthétiques.



La première phase des travaux d'aménagement dans la partie centrale de la Terrasse des Hauts Fourneaux a été entamée en 2013 avec les travaux préparatoires et la construction des premiers bassins d'eau.

### Maîtrise d'œuvre

*Paysagiste: Michel Desvigne paysagiste / Areal landscape architects*  
*Éclairage urbain: Ingo Maurer*  
*Génie civil: Icône*  
*Génie technique / fontainerie: Goblet Lavandier & Associés / F&D (Fontaine Développement)*  
*Génie technique / réseau froid: Goblet Lavandier & Associés*  
*Génie technique / gestion des eaux: EEPI*  
*Consultant botanique: Oeko-Bureau*  
*Coordinateur pilote: Arcoop*

### Le parking de liaison

Dans le projet des aménagements urbains est compris une extension du parking réalisé dans le cadre de la construction de la Maison du Savoir qui comporte 417 emplacements.

En liaison avec celui-ci est construit un parking d'extension comportant 200 emplacements sur sur trois niveaux en sous-sol. A l'extérieur est aménagé un parking en plein air avec 560 emplacements.

Le parking en sous-sol a été réalisé en 2013.

## PUBLIC ART EXPERIENCE



Le projet de Belval, et surtout de la Cité des Sciences, est un projet qui revendique l'exemplarité. Ce principe s'applique aussi au développement culturel. La loi du 30 juillet 1999 oblige le Fonds Belval en sa qualité de maître d'ouvrage public à investir dans l'art. Les sommes qu'il doit investir sont définies en rapport avec les investissements immobiliers. Compte tenu de l'envergure de la Cité des Sciences, ceci représente un montant considérable. Une telle somme ne pourra être investie à l'aveugle. Il convient donc de proposer un projet qui dépasse la notion du simple décor artistique intégré dans un immeuble, si le projet d'art public veut s'accorder avec l'exemplarité exigée. En conséquence, le Fonds Belval a développé le projet « Public Art Experience ».

Le projet d'art public à Belval se base sur deux idées fondamentales :

1. L'art public doit participer à la conscience collective qui s'interroge sur l'humanité et son futur, le monde et son devenir. Il doit être controversé, lancer des débats de société pour ouvrir de nouveaux horizons sur des sujets qui impliquent la

collectivité dans l'intérêt de l'individu. L'art public doit avoir une utilité pour la communauté, contribuer à créer des valeurs sociétales, contribuer à lui donner son identité culturelle.

2. L'art public ne doit pas être instrumentalisé à des fins mercantiles, mais il doit générer des valeurs dont bénéficie la communauté.

Le projet de la Cité des Sciences offre une chance unique pour développer un projet d'art public en ce sens ; une chance unique pour s'aventurer, avec des artistes et avec le public, dans une démarche qui s'inscrit dans le lieu précis de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Le projet poursuivra une démarche qui s'inscrit dans le temps, dans un contexte socioculturel en perpétuelle mutation. Une démarche qui contribue à la conscience culturelle d'une population. Le projet « Public Art Experience » veut renouer le lien entre art et société en focalisant la réflexion sur des thèmes imposés. La liberté de l'artiste consiste essentiellement dans son approche personnelle du sujet. Le projet est géré par le Fonds Belval soutenu par un Conseil artistique.



La démarche du projet « Public Art Experience » consiste à réaliser dans un rythme régulier des projets d'art public qui se succèdent. Le but est de créer un « perpetuum mobile » où chaque projet trouve sa racine dans l'aboutissement de celui qui l'aura précédé. Le projet prévoit l'organisation d'une suite ininterrompue sur une vingtaine d'années de résidences artistiques dans le quartier de la Terrasse des Hauts Fourneaux à Belval. Les projets se dérouleront dans le cadre de résidences d'artistes. Chaque résidence sera gérée par un directeur ou une directrice et aura un thème spécifique attribué par le Conseil artistique dont les membres sont renouvelés au cours des résidences. Tout le processus du projet « Public Art Experience » est public, impliquant la population la plus large possible dans le cadre de manifestations, conférences, tables rondes, débats, workshops, d'accès aux ateliers, voire mêmes d'académies d'été. Le lieu où se déroulent les projets est le site de Belval et plus particulièrement la Terrasse des Hauts Fourneaux qui deviendra ainsi un grand laboratoire d'art public, un centre de création, un lieu d'art vivant.

Le projet qui se déroule dans la transparence absolue a pris son départ le 4 février 2013 avec la présentation publique du concept général et du premier Conseil artistique lors d'un débat organisé au bâtiment massenoire. La seconde étape a été la présentation du thème de la résidence 2014 et la mission du directeur de résidence. Le thème retenu par le Conseil artistique est la « transformation ». En octobre, le Fonds Belval a lancé un appel à candidatures international pour la mission du directeur ou de la directrice de la première résidence artistique à Belval. Les mis-

sions du directeur de résidence sont e.a. d'élaborer un concept pour la résidence qui est en cohérence avec le concept du projet « Public Art Experience » et avec le thème général imposé. Il doit établir un dossier d'appel de candidatures pour les artistes et organiser la résidence, l'exposition voire la diffusion des œuvres produites et gérer le programme en relation avec le public. 28 demandes ont été introduites. Six candidats ont été retenus en présélection par le Conseil artistique. Les candidats se sont présentés le 3 février 2014 lors d'une audience publique. Le Conseil artistique a sélectionné le duo franco-britannique Stéphanie Delcroix, curatrice et théoricienne d'art, et Michael Pinsky, artiste et curateur, qui travaillent ensemble sur des projets d'art dans l'espace public depuis une dizaine d'années.



## MASSENOIRE



L'exposition Belval & More au bâtiment massenoire a attiré 7000 personnes en 2013 dont 3000 en visite guidée, une augmentation remarquable par rapport au total de 17 000 visiteurs depuis l'ouverture du centre de documentation en 2010.

L'exposition présente la Cité des Sciences avec comme pièce maîtresse la grande maquette et un film 3D représentant le quartier de la Terrasse des Hauts Fourneaux. En 2012, ce volet a été complété par une exposition évoquant le contexte historique et contemporain dans lequel évolue le site de Belval en plusieurs chapitres « Terres rouges exploitées » et « Terres rouges en friches », « Dynamique de la ville industrielle » et « Paysages urbains de la région Sud ». A chaque chapitre correspondent des informations succinctes sur écrans tactiles traitant un large

éventail de sujets liés au développement urbain de la région ainsi que des films présentés dans la salle de projection.

Le 16 septembre 2013, le Fonds Belval a inauguré une nouvelle exposition temporaire sur les « Jardins du Livre » présentant les projets introduits lors du concours pour l'aménagement des jardins en toiture de la bibliothèque universitaire.

Un programme d'activité varié accompagne les expositions. En 2013, le Fonds Belval a participé aux journées portes ouvertes des musées organisées par le groupement « Stater Museen », il a organisé deux cycles de conférences et de débats à la massenoire: « Urbanisme & Paysage » et « Cités, Art, Jardins & Paysages » en collaboration avec la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie Luxembourg et deux manifestations dans le cadre du projet « Public Art Experience ». A ces activités s'ajoute l'accueil de nombreux groupes de visiteurs internationaux au cours de l'année.

Centre d'information sur la Cité des Sciences, la « massenoire » est devenue une destination incontournable pour ceux ou celles à qui tient à cœur le développement de la région Sud du pays.

L'exposition est ouverte du mercredi au vendredi de 12h00-19h00, le samedi de 10h00-18h00, le dimanche et jours fériés de 14h00-18h00. Des visites guidées pour groupes sont organisées sur rendez-vous.



## LE PAVILLON SKIP

Jusqu'à l'ouverture de l'exposition sur la Cité des Sciences dans le bâtiment «massenoire», le Skip a fait fonction de lieu d'accueil dans le cadre des visites guidées organisées par le Fonds Belval en servant de salle de projection et d'aménagements. Depuis 2011, le Fonds Belval utilise le pavillon Skip surtout pour des réunions et ateliers internes, comme p. ex. les réunions des jurys de concours.

Le pavillon Skip est également mis à disposition contre une participation aux frais à d'autres organismes publics et à des associations œuvrant dans l'intérêt du développement régional.



La mission du Fonds Belval comprend la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site. Une motion votée par la Chambre des Députés, propose d'étendre le champ d'action du Fonds Belval sur toutes les friches en reconversion.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages. Il est envisagé de confier, dans un premier temps, au Fonds Belval la gestion des ouvrages, ceci jusqu'à leur reprise par l'Etat.

À la différence des maîtres d'ouvrage du secteur privé, le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction, respectivement, un ensemble de projets.

Les principales tâches du Fonds Belval sont:

- L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité
- La mise en place des préalables pour les études
- L'organisation de concours d'architectes
- La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets
- La gestion financière et la comptabilité.

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé de 13 membres :

**Monsieur Germain Dondelinger**

Président du Fonds Belval  
Premier Conseiller de Gouvernement  
au Ministère de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche

**Monsieur Guy Besch**

Conseiller de Gouvernement  
Chargé de Direction de la planification  
de la mobilité au Ministère du  
Développement durable et des  
Infrastructures - Département de  
l'Aménagement du Territoire

**Monsieur René Biwer**

Directeur de l'Administration des Ponts  
et Chaussées

**Monsieur Ender Ulcun**

Premier Conseiller de Gouvernement  
au Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

**Monsieur Mario Grotz**

Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup>  
classe au Ministère de l'Economie

**Madame Françoise Kuth**

Chargée de Direction au Ministère du  
Développement durable et des  
Infrastructures - Département des  
Transports, Direction des transports  
aériens

**Monsieur Jean Leyder**

Directeur de l'Administration  
des Bâtiments Publics

**Monsieur Daniel Miltgen**

Premier Conseiller de Gouvernement  
au Ministère du Logement

**Monsieur Paul Schuh**

Directeur de l'Institut Luxembourgeois  
de Régulation

**Monsieur Jean-Claude Sinner**

Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup>  
classe au Ministère du Développement  
durable et des Infrastructures  
jusqu'au 14.10.2013

**Monsieur Raymond Straus**

Premier Conseiller de Gouvernement  
au Ministère de l'Education Nationale  
et de la Formation Professionnelle

**Monsieur Marc Vanolst**

Inspecteur des Finances à l'Inspection  
générale des Finances

**Monsieur Tom Weisgerber**

Premier Conseiller de Gouvernement  
au Ministère du Développement  
durable et des Infrastructures -  
Département des Travaux publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de  
Sanem avec voix consultative:

**Monsieur Luc Everling**

Architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Madame Simone Asselborn-Bintz**

Echevine de la Commune de Sanem

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le contrôle des travaux et de la gestion journalière du Fonds Belval est composé de quatre membres du Conseil d'Administration placés sous la présidence du Président du Conseil d'Administration.



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises, regroupe des architectes, des ingénieurs, techniciens, économistes, historiens, géographes et graphistes qui ont la charge d'assurer le développement des projets depuis la programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception et leur mise en service.

#### La direction

La direction assure la coordination des services pour réaliser les objectifs définis par le Conseil d'Administration et assurer sa gestion journalière. Elle a en charge de préparer les programmes d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget annuel ainsi que les programmes des investissements annuels et pluriannuels.

Alex Fixmer, Architecte, Directeur du Fonds Belval

Mario Schweitzer, Ingénieur, Directeur adjoint

Michèle Lamesch, Secrétaire de direction

#### Le service administratif

Le service administratif assure toute la gestion interne de l'établissement. Il est en charge de la gestion du personnel, de la gestion domestique, de la gestion du courrier, de l'archivage et de la documentation ainsi que de la gestion de l'informatique.

Estelle Gamba, Coordinatrice du service administratif

Nadine Tibor, Secrétaire

Sylvie Weis, Secrétaire-réceptionniste

Gwendy Shütz, Réceptionniste

Jil Lasch, Secrétaire

Aude Hilger, Chargée d'affaires administratives

Sidi El Amrani, Ingénieur, Chef du service informatique

Xavier Cavallone, Informaticien

#### Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidités, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnement des paiements et l'établissement des bilans.

Victor Diderrich, Économiste, chef du service financier

#### Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les relations publiques et le suivi budgétaire des projets.

Christian Veletta, Architecte, chef de projet

Daniela Di Santo, Architecte, chef de projet

Lucio Wercollier, Architecte, chef de projet

Monica Gomes Valente, Architecte, chef de projet

Guy Spenner, Ingénieur génie technique, chef de projet

Dirk Kintzinger, Ingénieur FH, chargé d'affaires techniques

Stéphane Frieres, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques

Pierre Jungers, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques

Nassera Remili, Ingénieure technique, chargée d'affaires techniques

Jeremy Silva Vieira, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques

Lionel Duarte, Technicien

Carlo Mathias, Technicien

Marco Disteldorf, Technicien

Ben Thommes, Technicien

Monica Gortan, Technicienne

Angélique Nicolay, Technicienne

Jos Andrade, Technicien

Antoinette Lorang, Historienne de l'Art, chargée de mission culture & communication

Virginie Carouge, Graphiste

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Il est créé sous la dénomination de « établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest », un établissement public désigné ci-après par « l'Etablissement ».

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, et dans le respect des lois afférentes autorisant les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public ; y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi \*
4. l'aménagement des alentours.

L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant. \*

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2 du présent article. La durée de la garantie ne pourra excéder vingt-cinq ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. \*

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):

- a) - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
- les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
- les emprunts à contracter,
- l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
- l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b) - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
- le rapport général d'activités,
- les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
- les conventions à conclure,
- l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,  
Erna Hennicot-Schoepges  
Le Ministre du Trésor et du Budget,  
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.  
Henri

\* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005 et du 27 décembre 2007.



Au Conseil d'Administration du  
Fonds Belval (Etablissement Public)  
1, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

#### RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Conformément au mandat donné par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Ministère de tutelle de l'Etablissement Public Fonds Belval, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds Belval, comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

##### *Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### *Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

STATERA AUDIT, S.à r.l.  
28, rue Henri VII L-1725 Luxembourg  
T +352 26 37 55 23

R.C.S.L. B156.148  
TVA LU24291029  
www.statera.lu

A MEMBER OF GENEVA GROUP INTERNATIONAL



Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### *Opinion*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Fonds Belval au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

##### *Paragraphe d'observation*

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la note 8 aux comptes annuels. Au cours des exercices 2006 et 2013, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets. Les informations à disposition à ce jour sont jugées insuffisantes par le conseil d'administration pour pouvoir se prononcer sur les conséquences de ces litiges. Aucune provision au titre d'un passif éventuel n'a par conséquent été constituée dans les comptes annuels.

Luxembourg, le 24 mars 2014

STATERA AUDIT S.à r.l.  
Cabinet de Révision agréé

représenté par

Yves Thom  
Partner

Claudine Wilhelm  
Partner

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**  
**BILAN**  
**31 décembre 2013 (exprimé en EUR)**

	31.12.2013	31.12.2012	P A S S I F	31.12.2013	31.12.2012
<b>A C T I F</b>			<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
ACTIF IMMOBILISE (Note 3)			Capital souscrit (Note 4)	3.500.000,00	3.500.000,00
Immobilitisations incorporelles	45.472,19	7.131,29	Résultats reportés	(1.131.919,50)	(890.908,38)
Licences et logiciels			Résultat de l'exercice	205.051,74	(241.011,12)
Immobilitisations corporelles	0,02	0,02		2.573.132,24	2.368.080,50
Constructions	151.300,64	100.303,80			
Installations techniques et machines	27.408,42	6.321,52			
Autres installations, outillage et mobilier	224.181,27	113.756,63			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			<b>DETTES</b>		
Dépenses réalisées sur les projets en cours (Note 6)	440.132.184,46	326.814.569,45	Interventions de l'Etat et de l'Union européenne	5.250.227,43	4.000.227,43
Autres créances (Note 5)	638,18	998,74	Contributions financières FEDER sur projets (Note 5)	4.292.119,45	4.292.119,45
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an			Préfinancement de l'Etat luxembourgeois (Note 9)	2.734.791,80	0,00
dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an	2.177.822,05	2.115.522,05	Remboursements d'emprunts suite à consolidation (Note 7)		
Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse	5.995.832,70	3.197.224,26	Interventions de Tiers	7.760.000,00	7.760.000,00
	448.306.477,39	332.128.114,50	Avance de fonds roque (Note 10)	20.037.138,68	16.052.346,88
			Dettes sur les projets en-cours		
			dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an		
			a) Dettes envers des établissements de crédit (Note 6, 11)	410.543.458,08	304.653.729,96
			b) Dettes sur achats et prestations de services (Note 12)	5.054.711,12	2.823.692,15
			dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		
			a) Dettes sur achats et prestations de services	10.181.309,94	5.623.213,75
			b) Dettes fiscales	38.140,85	606.224,60
			Dettes liées au fonctionnement du Fonds Belval	425.817.619,99	313.706.860,46
			dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
			a) Dettes sur achats et prestations de services	18.075,00	31.990,00
			b) Dettes au titre de la sécurité sociale	84.692,75	82.593,29
				102.767,75	114.583,29
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>448.530.658,66</b>	<b>332.241.871,13</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>448.530.658,66</b>	<b>332.241.871,13</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

- 3 -

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**  
**Comptes de Profits et Pertes**  
**pour l'exercice clos au 31 décembre 2013**  
**(exprimé en EUR)**

	2013	2012
<b>CHARGES</b>		
Autres charges externes	348.489,94	375.147,87
Frais de personnel (Note 14)		
Salaires et traitements	2.150.661,13	1.988.096,90
Charges sociales	339.615,75	318.583,32
Corrections de valeur		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (Note 3)	99.206,51	89.014,09
Corrections de valeur sur projets en cours (Note 6)	18.384,93	469.965,48
Autres charges d'exploitation (Note 15)	113.870,56	81.764,95
Intérêts et charges assimilées	325,34	771,26
Charges exceptionnelles	0,00	49,00
Impôts sur le résultat	1.268,70	0,00
Bénéfice de l'exercice	205.051,74	0,00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3.276.874,60</b>	<b>3.323.392,87</b>
<b>PRODUITS</b>		
Montant du budget de fonctionnement alloué (Note 13)	3.200.000,00	3.000.000,00
Autres produits d'exploitation	62.466,30	36.250,34
Reprise de corrections de valeur sur projets en cours (Note 6)	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	14.024,41	19.922,96
Produits exceptionnels	383,89	26.208,45
Perte de l'exercice	0,00	241.011,12
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3.276.874,60</b>	<b>3.323.392,87</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2013**

**Note 1 – Généralités**

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la Loi du 25 juillet 2002. La mission du Fonds comprend principalement la réalisation pour le compte de l'Etat, sur le site de Belval-Ouest, dans le respect des lois afférentes, des projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site.

Suivant l'article 10 de ladite loi, les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et modalités de la comptabilité commerciale.

Le Fonds Belval doit se soumettre au contrôle de la Cour des comptes.

**Note 2 – Règles d'évaluation**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et aux principes comptables généralement y admis.

Pour plus de clarté, notamment sur les interventions de l'Etat et sur les projets clôturés, et en accord avec l'article 26 de la Loi modifiée du 19 décembre 2002, les comptes annuels sont présentés avec certaines modifications.

Les principales méthodes retenues sont les suivantes:

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs immobilisées sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient. Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire et de la durée de vie estimée des actifs concernés.

Les principaux taux d'amortissement annuels sont les suivants:

Immobilisations incorporelles

- Licences informatiques: 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines: 25%  
- Autres installations et outillage: 25 % et 33 %  
- Mobilier: 10 % et 25 %

Projets en-cours

Les projets en-cours sont évalués au coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des prestations des différents corps de métier intervenus sur les chantiers. L'évaluation des projets en-cours est basée uniquement sur les factures contrôlées et validées par le Fonds Belval.

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**

**31 décembre 2013**  
**Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles**  
**- suite -**

**Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles**

En Euro	Valeur brute au 01.01.13	Entrées	Sorties	Valeur brute au 31.12.13	Corrections de valeur de l'exercice	Corrections de valeur sorties	Cumul corrections de valeur au 01.01.13	Cumul corrections de valeur au 31.12.13	Valeur nette comptable au 31.12.12	Valeur nette comptable au 31.12.13
<b>Immobilisations incorporelles</b>										
- Licences et logiciels	615.277,25	58.286,75	102.814,38	570.749,62	19.945,85	102.814,38	608.145,96	525.277,43	7.131,29	45.472,19
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>615.277,25</b>	<b>58.286,75</b>	<b>102.814,38</b>	<b>570.749,62</b>	<b>19.945,85</b>	<b>102.814,38</b>	<b>608.145,96</b>	<b>525.277,43</b>	<b>7.131,29</b>	<b>45.472,19</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>										
- Constructions	1.101.613,78	0,00	0,00	1.101.613,78	0,00	0,00	1.101.613,76	1.101.613,76	0,02	0,02
- Installations techniques et machines	653.679,53	125.257,78	389.534,25	387.403,06	72.260,94	389.534,25	553.375,73	256.102,42	100.303,80	151.300,64
- Autres installations, outillage et mobilier	514.727,64	28.086,62	97.151,43	445.662,83	6.999,72	97.151,43	508.406,12	418.254,41	6.321,52	27.408,42
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>2.270.020,95</b>	<b>151.344,40</b>	<b>486.685,68</b>	<b>1.934.679,67</b>	<b>79.260,66</b>	<b>486.685,68</b>	<b>2.163.395,61</b>	<b>1.755.970,59</b>	<b>106.625,34</b>	<b>178.709,08</b>
<b>Total Immobilisations</b>	<b>2.885.298,20</b>	<b>209.631,15</b>	<b>589.500,06</b>	<b>2.505.429,29</b>	<b>99.206,51</b>	<b>589.500,06</b>	<b>2.771.541,57</b>	<b>2.281.248,02</b>	<b>113.756,63</b>	<b>224.181,27</b>

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2013**  
**- suite -**

Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale. La valeur estimée de réalisation est définie sur base des informations dont dispose la direction.

**Note 4 - Dotations en capital**

Conformément à la Loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Etablissement est doté d'un capital initial de 3.500.000 EUR.

**Note 5 - Autres créances / Contributions financières Feder sur projets**

Au 31 décembre 2011 les autres créances et les contributions financières FEDER sur projets se décomposent comme suit :

Nom du projet	Montant total des contributions financières	Montant reçu	Reste à recevoir
Sécurisation des hauts fourneaux	990.437,68	990.437,68	0,00
Incubateur	1.923.716,79	894.467,70	1.029.249,09
Biotechnologie	1.086.072,96	0,00	1.086.072,96
Mise en valeur des hauts fourneaux	1.250.000,00	1.187.500,00	62.500,00
<b>Total</b>	<b>5.250.227,43</b>	<b>3.072.405,38</b>	<b>2.177.822,05</b>

Dans le cadre du projet de la réalisation d'un Incubateur sur le site des hauts fourneaux, le Fonds Belval a signé deux conventions avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de 1.990.106,53 EUR. Au cours de l'exercice 2012, un ajustement financier a été réalisé sur la déclaration de créance finale de 66.389,74 EUR suivant les disponibilités budgétaires de la première partie du programme. Le montant total des contributions financières s'élève à 1.923.716,79 EUR.

Au cours des exercices 2009 à 2013, le montant versé relatif à ces conventions est de 894.467,70 EUR. Le montant restant à recevoir de 1.029.249,09 EUR est présenté à l'actif du bilan parmi les postes « Autres créances d'une durée résiduelle supérieure à un an ».

Dans le cadre de la construction du bâtiment pour la Biotechnologie, une convention FEDER Objectif 2 a été

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2013**  
**- suite -**

signée pour un montant total de 2.667.000,00 EUR. En 2012, une première tranche de 1.580.927,04 EUR a été reçue. Selon la convention signée entre le Fonds Belval et l'Université du Luxembourg, les subventions FEDER reçues pour le bâtiment de la Biotechnologie doivent être transférées à l'Université, ce qui a conduit à un ajustement du montant des contributions financières à hauteur de 1.580.927,04 EUR. Le montant à recevoir est présenté à l'actif du bilan parmi les postes « Autres créances d'une durée résiduelle supérieure à un an » pour un montant de 1.086.072,96 EUR.

Dans le cadre de la Mise en valeur des Hauts Fourneaux, le Fonds Belval a signé une convention avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de 1.250.000,00 EUR. Au cours de l'exercice 2013, le montant versé relatif à cette convention est de 1.187.500,00 EUR. Le montant à recevoir de 62.500,00 EUR est présenté à l'actif du bilan parmi les postes « Autres créances d'une durée résiduelle supérieure à un an ».

**Note 6 – Projets en cours**

Le montant des dépenses réalisées sur les projets en cours s'élevait à 440.132.185 EUR (2012 : 326.814.569 EUR) au 31 décembre 2013. Le détail par projet, est le suivant :

En EUR	Montant de la loi adapté à l'indice	Dépenses réalisées	Montant emprunté au 31 décembre 2013 (2)
Sécurisation des hauts fourneaux	15.760.322	15.581.108	13.849.648 <sup>(3)</sup>
Mise en valeur des hauts fourneaux	27.857.829	23.670.918	20.521.445
Centre de musique amplifiée	31.858.316	31.671.202	30.986.049 <sup>(3)</sup>
Nouvelles archives nationales		3.239.382	
Incubateur	14.165.241	11.878.487	10.970.013 <sup>(3)</sup>
Bâtiment administratif 1	61.703.430	47.653.231	46.844.203
Lycée technique	120.755.048	106.445.687	107.422.737
Maison du Savoir (Centre de conférences)	146.241.041	94.154.969	89.414.322
Maison des Sciences humaines	72.026.589	35.189.179	33.232.580
Bibliothèque universitaire	63.461.581	8.091.474	7.959.745
Maison du Nombre	88.403.675	17.920.117	14.830.666
Maison de l'Innovation	40.307.521	11.965.150	10.814.541
Maison de l'Ingénierie		491.102	
Aménagement urbain / Parking	62.138.636	12.524.775	10.816.120
Laboratoires ailes nord et sud / Ateliers – essais matériaux	143.415.323	10.603.532	10.672.029
Biologie verte - La Maison de l'Environnement		240.218	
Maison de la Vie		206.575	
Biologie verte - Sciences biologiques		198.461	
Travaux pratiques ingénieurs - Ateliers		7.618.093	
Biotechnologie		46.603	
Centre sportif		709.930	
Autres		31.992	
Urbanisme – pré-études générales (1)		611.718	
Sous-total : Projets en cours	888.094.552	440.743.903	408.334.098
Correction de valeur sur le projet urbanisme (1)		-611.718	
Emprunts pour le financement des études préliminaires			2.209.360
<b>Montants indiqués au bilan:</b>		<b>440.132.185</b>	<b>410.543.458</b>
Participation aux frais de pré-études obtenu de l'Etat luxembourgeois			4.292.120
<b>Montants totaux</b>		<b>440.132.185</b>	<b>414.835.578</b>

(1) Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval sont repris sur un projet à part en attente d'une affectation ultérieure sur des projets réalisés. Par principe de prudence, il a été convenu d'établir une correction de valeur sur l'encours de ce projet. Au terme de l'exercice 2012, cette correction de valeur s'élevait à 593.334 EUR. Suite à des dépenses d'un montant de 18.384 EUR sur ce projet en-cours une correction de valeur à hauteur de 18.384 EUR s'est avérée nécessaire au cours de l'exercice et la correction de valeur cumulée s'élève à 611.718 EUR au 31 décembre 2013.

(2) Montants empruntés au 31.12.2013 pour les projets pour lesquels une loi a été votée

(3) Au cours de l'exercice 2013 certains emprunts ont été consolidés et le Fonds Belval a remboursé ces derniers moyennant des fonds reçus de la part de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (cf. Note 7).

LE FONDS BELVAL  
Etablissement Public

ANNEXE  
31 décembre 2013  
- suite -

**Note 7 - Remboursement des emprunts suite à la consolidation**

Au cours des exercices 2013, le Fonds Belval a consolidé certains de ses emprunts et à commencé à rembourser ceux-ci moyennant des fonds mis à disposition par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

Nom du projet	Remboursements
sécurisation des hauts fourneaux	668.095,54
Centre de Musique Amplifiée	1.262.843,20
Incubateur	803.853,06
<b>Total</b>	<b>2.734.791,80</b>

**Note 8 - Provision pour risques et charges**

Au cours des exercices 2006 à 2013, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets pour un montant de 7.204.301,69 EUR (2012 : EUR 3.763.150,58). Le Conseil d'Administration juge que les informations à sa disposition sont à ce jour insuffisantes pour pouvoir se prononcer sur les conséquences de ces litiges. Il estime qu'une comptabilisation d'une provision est injustifiée au moment de l'arrêté des comptes de l'année 2013.

**Note 9 - Préfinancement de l'Etat luxembourgeois**

Le Fonds Belval a obtenu une avance de 4.292.119,45 EUR (2012 : EUR 4.292.119,45) de l'Etat luxembourgeois au titre de la participation aux frais de pré-études engagés par l'établissement public en vue du développement des projets de construction prévus sur le site de Belval.

**Note 10 - Avance de fonds reçue**

En 2009, le Fonds Belval a conclu une convention avec l'Université du Luxembourg (conformément à l'article 2 de la Loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval) pour la construction du bâtiment de Biotechnologie pour un montant total de 7.760.000,00 EUR (2012 : 7.760.000,00 EUR). La somme de 7.760.000,00 EUR (2012 : 7.760.000 EUR) a été reçue en avance de fonds pour ce projet.

**Note 11 - Dettes envers des établissements de crédit**

Conformément à l'article 3 de la Loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure des emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements. Une convention de crédit garantie par l'Etat est établie pour chaque projet voté.

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2013**  
**- suite -**

De plus, plusieurs lignes de crédit garanties par l'Etat pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

**Note 12 - Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an**

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties, celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

**Note 13 - Budget de fonctionnement alloué**

Un budget de fonctionnement de 3.200.000 EUR (2012 : 3.000.000 EUR) a été alloué par l'Etat luxembourgeois à l'établissement public pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

**Note 14 - Frais de personnel**

Au 31 décembre 2013, l'effectif inscrit du Fonds Belval est de 30 personnes (29 au 31 décembre 2012).

**Note 15 – Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation correspondent aux rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration.

**Note 16 - Engagements financiers**

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets engagés par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2013 à 644.014.797 EUR (2012 : 466.752.943 EUR) y inclus un montant de 440.743.903 EUR (2012 : 327.407.903 EUR) relatif à des dépenses réalisées au 31 décembre 2013 et activées en tant que projets en cours, tel que mentionné dans la note 6 de la présente annexe.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat relatif aux lois votées s'élève à 837.416.000 EUR (2012 : 701.166.000 EUR) au 31 décembre 2013. Le montant utilisé au 31 décembre 2013 s'élève à 408.334.098 EUR (2012 : 300.413.035 EUR).

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat est de 17.762.000 EUR (2012 : 23.097.000 EUR). Le montant de 2.209.360 EUR (2012 : 4.240.691 EUR) est utilisé au 31 décembre 2013.